

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2017

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absent excusé: Ghislain TRABICHET (pouvoir à Marlène BONDAZ)

Absents : Adrien CHEVALLET, Julien CHATELAIN

Secrétaire de séance : Sophie CHATELAIN

Le compte-rendu du 14/04/2017 est approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DES MARCHES EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT AU CHEF-LIEU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les phases préalables de l'opération d'extension du réseau d'eaux usées du Chef-Lieu qui ont conduit à lancer une consultation, sous procédure adaptée, le 13 mars 2017 pour la tranche 1.

Elle propose, conformément à la proposition du maître d'œuvre, au vu du rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :

Entreprise : Groupelement GIROD Frères TP / EMC TP	
Montant tranche ferme HT:	296 346.00 €
Montant tranche conditionnelle HT:	34 380.00 €
Montant total HT :	330 726.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché, conformément à la proposition du maître d'œuvre, au groupement d'entreprises GIROD Frères TP / E.M.C. TP, et autorise Madame le Maire à signer les pièces constitutives du marché.

Par ailleurs, dans le même temps, deux consultations ont été engagées de gré à gré pour le contrôle qualité des réseaux de collecte et la mission de coordination SPS. Pour le contrôle qualité, l'entreprise SATER (62500 Tatinghem) a été retenue avec une offre s'élevant à 7 786.00 € HT, et pour la mission de coordination SPS, c'est l'entreprise SPS Contrôle SAS (Boège) qui a été retenue avec une offre s'élevant à 2 008.33 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique aura lieu le lundi 19 juin 2017 à 18h30 à la salle communale pour informer tous les habitants du Chef-Lieu et les propriétaires de terrains concernés par le tracé du réseau d'assainissement. Cette information permettra aussi de répondre aux interrogations liées à la circulation sur la route des Aix.

Il est prévu qu'un élu soit présent à chaque réunion de chantier afin de suivre ces travaux conséquents.

II – CESSION DE TERRAIN CCHC - CRECHE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de construction de la nouvelle crèche (CCHC) et de l'extension de l'école maternelle (compétence SIVU du Val d'Hermone). Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), les marchés ont été attribués et les travaux vont débuter début juillet. Le Conseil Municipal de Vailly devra se positionner sur les conditions de cession et/ou de mise à disposition du terrain communal.

Certains points juridiques étant à confirmer, il est proposé au Conseil Municipal de reporter à une prochaine séance la délibération.

III – ADRESSAGE DENOMINATION DES VOIES

Madame Le Maire rappelle la démarche engagée au cours de l'année 2016 pour la dénomination des voies communales et la nécessité de recourir à un prestataire extérieur. Il était nécessaire de revenir sur le travail engagé par la municipalité précédente puisque toutes les voies n'avaient pas été prises en compte et que le système de numérotation, contrairement au système métrique, n'était pas adapté en milieu rural. C'est le Cabinet CICL qui a été choisi pour travailler sur la dénomination des voies de Vailly.

Madame le Maire rappelle donc qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, et que le projet de dénomination des voies de la commune a été mis à disposition des habitants de Vailly pour que chacun puisse donner son avis sur les propositions faites et également apporter de nouvelles idées.

Elle présente ensuite le projet final élaboré avec l'aide du Cabinet CICL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la dénomination suivante:

NUMERO	NOM
01	ROUTE DE THONON
02	ROUTE DE LAYAT
03	ROUTE DU VAL D'HERMONE
04	ROUTE DES 3 BECS
05	ROUTE DES AIX
06	ROUTE DE PLAMPERY
07	ROUTE DE LA COTE
08	ROUTE DES GRANGES BOUVIER
09	CHEMIN DE PLANSUET
10	ROUTE DE PIMBERTY
11	CHEMIN DE CORNILLON
12	ROUTE DU FEU
13	ROUTE DE CANIVET
14	CHEMIN DE LA CHAUX
15	ROUTE DE CHEZ PERROUX
16	ROUTE DE CHEZ JEAN ROCH
17	CHEMIN DE CHEZ MARPHOZ
18	CHEMIN DU COURTIL
19	ROUTE DES EXCOFFONS
20	CHEMIN DES GRANGES
21	CHEMIN DE LA PIERRE ABESSE
22	CHEMIN DES SABLES
23	CHEMIN DU FREU
24	ALLEE DU JALLAN
25	ROUTE DE LERE

26	CHEMIN DE L'EPINE
27	ALLEE DE LA FRUITIERE
28	CHEMIN DU CRET DUMAS
29	ROUTE DU CHAMP BERNOUD
30	ROUTE DU VIEUX LAVOUE
31	ROUTE DE LA FOLLAZ
32	ROUTE DES CHARGES
33	ROUTE DES BARLATYS
34	CHEMIN DE LA BIOLLAZ
35	CHEMIN DE LA CROIX
36	CHEMIN DE OUATAPAN
37	ROUTE DES PLAGNES
38	ROUTE DE LA BUCHILLE
39	IMPASSE DE LA CROIX DESSUS
40	ROUTE DE CHEZ JACQUIN
41	CHEMIN DE PERTUIS
50	PLACE DE LA VOGUE
51	PLACE DU BILLAT
52	PLACE DU CHEF-LIEU
53	CHEMIN DES BUISSONNIERES
54	CHEMIN DE L'ECOLE
55	ROUTE DU SAGE
56	CHEMIN DES GRENIERS
57	ROUTE DES GRANDS CHAMPS
58	ROUTE DU BREVON
59	ROUTE DE LA PERRIERE
60	PLACE DE LA BATTEUSE

Le Conseil Municipal autorise la numérotation des habitations et immeubles de la Commune, conformément au plan annexé et précise que les noms de rues seront portées à la connaissance du public par des plaques indicatrices, charge Madame le Maire de communiquer ces informations au cabinet CICL ainsi qu'à tous les services concernés (DDFIP, La Poste...).

IV – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ONF POUR 2018

Madame le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté, à savoir une coupe d'environ 99 m³ sur la parcelle 5, vendue sur pied de gré à gré, une seconde coupe d'environ 89 m³ sur la parcelle 30 vendue également sur pied de gré à gré, et enfin environ 30 m³ sur les parcelles 2 et 4 destinés à l'affouage. Le Conseil Municipal valide les différentes modalités relatives à cet état d'assiette des coupes.

V – CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR INTERVENTION DU SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du surcroît d'activité, il est nécessaire de faire appel à une aide extérieure pour les tâches administratives du secrétariat de mairie.

Elle donne ensuite lecture au Conseil Municipal de la convention transmise par le Centre de Gestion de la FPT de Haute-Savoie pour définir les modalités de la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention à passer avec le CDG 74 pour la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant, autorise Madame le Maire à signer ladite convention, et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VI – VIREMENTS DE CREDITS ET DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2017, en section d'investissement, sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Départements	1323/041	- 40 000.00		
Départements			1323	+ 40 000.00
TOTAL		- 40 000.00		+ 40 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité :

Dans le cadre de PLUi H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat), l'élaboration du PADD (Plan de Développement et d'Aménagement Durable) est le préalable nécessaire pour déterminer le projet d'aménagement territorial et définir les orientations d'urbanisme qui en découlent. L'élaboration de ce document, en lien avec la révision du SCOT du Chablais (Schéma de Cohérence Territorial), permet de formaliser à partir des enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, les choix, les objectifs et les actions à porter pour le développement du Haut-Chablais dans les années à venir. Le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancement du PADD.

Journée des sentiers : Comme chaque année, des bénévoles sont attendus pour un entretien annuel des sentiers communaux, le samedi 17 juin 2017 à partir de 7H 00. Les services de la CCHC se chargent des sentiers communautaires. Une collation est prévue à la salle des fêtes vers 13H 00.

Tenue des bureaux de vote des élections législatives : L'organisation des présences est établie en tenant compte des contraintes des élus.

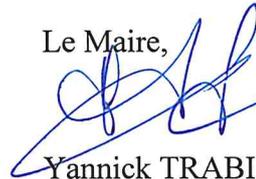
Intervention des secours : Sophie Chatelain s'interroge sur l'accès des pompiers en cas d'incendie sur le secteur du Lavouet. Jean-Louis Morel-Vulliez et Yannick Trabichet apportent les réponses à cette interrogation légitime. L'accès ne permet pas pour l'instant le passage de la « grande échelle » (échelle pivotante automatique), ce qui n'est pas un cas isolé, de nombreuses

communes rencontrent les mêmes difficultés. Les services de secours mettent donc en œuvre les moyens de lutte contre l'incendie adaptés au secteur concerné.

Modification des rythmes scolaires : Un décret, attendu dans les prochains jours, devrait permettre de revenir à la semaine de 4 jours, après avis du Conseil d'école et demande adressée au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Le manque d'informations et de lisibilité ne permet pas pour l'instant d'avancer sur le sujet.

Il n'est pas fixé de nouvelle date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H45.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

